

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 304 CM du 2 mars 2023 portant nomination de Mme Sophie Bresny en qualité de rapporteur général de l'Autorité polynésienne de la concurrence

NOR : APC23000059AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2015-2 du 23 février 2015 modifiée relative à la concurrence ;

Vu l'avis de l'Autorité polynésienne de la concurrence en date du 31 janvier 2023 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 1er mars 2023,

Arrête :

Article 1er.— Mme Sophie Bresny est nommée en qualité de rapporteur général de l'Autorité polynésienne de la concurrence à compter du 1er mai 2023.

Art. 2.— En application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article LP. 610-6 du code de la concurrence, les fonctions de Mme Sophie Bresny prendront fin au terme du mandat de quatre ans, soit le 30 avril 2027 au soir.

Art. 3.— Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mars 2023.

Eduard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre des finances,
de l'économie,*
Yvonnick RAFFIN.

ARRETE n° 305 CM du 2 mars 2023 modifiant l'arrêté n° 2502 CM du 5 novembre 2021 portant organisation du concours du meilleur jeune artisan créateur, dans le cadre du salon des jeunes artisans créateurs

NOR : ART23200447AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 640 CM du 5 mai 2022 portant organisation et fonctionnement du service de l'artisanat traditionnel ;